



16ème législature

Question N° : 11351	De M. Maxime Minot (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Augmentation du coût de l'électricité	Analyse > Augmentation du coût de l'électricité.
Question publiée au JO le : 19/09/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Maxime Minot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation de 10 % du prix de l'électricité depuis le 1er août 2023. Alors que les ménages doivent faire face à une inflation record depuis plus de 40 ans, vient s'ajouter le 1er août 2023 l'augmentation de 10 % du prix de l'électricité. Pourtant, le Gouvernement avait garanti, en septembre 2022, une limitation de la hausse des prix de l'électricité à 15 % sur toute l'année 2023 dans le cadre du prolongement du bouclier tarifaire. Néanmoins, dès le mois de février 2023, les ménages avaient déjà dû supporter une hausse de 15 % du coût de l'électricité. En ajoutant la hausse du 1er août, depuis 2021, le tarif réglementé, dont dépendent quelque 23 millions de clients (sur 34 millions), aura donc augmenté de 31 %. Cette nouvelle augmentation suscite de l'inquiétude, en pleine rentrée scolaire qui s'avère d'ores et déjà financièrement difficile pour de nombreux Français qui auront des difficultés, au regard de ce contexte général, à faire face à tous les frais liés à la scolarité de leurs enfants. Il souhaite donc connaître ce que compte faire le Gouvernement pour lutter contre cette augmentation exorbitante du coût de l'électricité.